

CENTRE DE RECHERCHES ET DE DOCUMENTATION  
SUR LA CONSOMMATION

---

LES MÉNAGES QUI SE DÉCLARENT MAL LOGÉS EN 1967

---

**Sou1968-2376**

Les ménages qui se déclarent mal  
logés en 1967 / M. Rjchman.  
(Juillet 1968).

JUILLET 1968

CREDOC•Bibliothèque



4 51

CENTRE DE RECHERCHES ET DE DOCUMENTATION

SUR LA CONSOMMATION

---

LES MENAGES QUI SE DECLARENT MAL LOGES EN 1967

---



M. RAJCHMAN - fg  
N° 3.160

19 Juillet 1968

R451

## LES MENAGES QUI SE DECLARENT MAL LOGES EN 1967

### SOMMAIRE

#### Résumé

Introduction et champ de l'étude .....	1
CH. I. LES LOGEMENTS DES MAL LOGES .....	3
Généralités	
1.1. Ancienneté du logement.....	4
1.2. Confort du logement .....	5
1.3. Nombre de pièces et degré de peuplement .....	6
1.4. Statut d'occupation .....	8
CH. II. CARACTERISTIQUES SOCIO-ECONOMIQUES des Mal logés...	9
2.1. Catégorie socio-professionnelle du chef de ménage ..	9
2.2. Les revenus déclarés .....	11
2.3. Age du chef de ménage .....	12
2.4. Situation de famille et taille du ménage .....	13
2.5. Année d'arrivée .....	13
CH. III. QUELQUES FACTEURS DE CANDIDATURE CHEZ LES MAL LOGES	14
Généralités	
3.1. Catégorie de commune .....	15
3.2. Age du chef de ménage .....	16
3.3. Revenus déclarés .....	17
3.4. Degré de peuplement .....	17
3.5. Catégorie socio-professionnelle du chef de ménage ..	18
3.6. Statut d'occupation .....	18
3.7. Confort du logement .....	20
ANNEXES	
Graphiques et tableaux .....	A <sub>1</sub> à A <sub>8</sub>

## RESUME

Cette note constitue une première description des 2.650.000 ménages non agricoles qui se sont déclarés mal logés lors de l'enquête nationale 1967 sur le logement.

Les principaux résultats sont les suivants :

- Les logements occupés par ces ménages sont anciens et souvent peu confortables, ils paraissent surpeuplés dans quatre cas sur dix.
- La population des mal logés se caractérise par un léger vieillissement des chefs de ménage depuis 1961 (âge médian 47 ans) et surtout par des revenus croissant moins vite que ceux de l'ensemble des ménages.
- La proportion de ménages qui tout en se déclarant mal logés ne désirent pas changer de logement est, comme en 1963, particulièrement forte :
  - . dans les communes rurales
  - . chez les ménages dont les revenus sont peu élevés et en particulier chez les inactifs
  - . chez les propriétaires non payants
  - . dans les logements sous-peuplés
  - . d'une manière plus générale, chez les ménages dont le chef est âgé.

## INTRODUCTION ET CHAMP DE L'ETUDE

Cette note a pour objet la description des ménages qui ont répondu oui à la question suivante de l'enquête nationale sur le logement réalisée en Avril-Juin 1967 par l'INSEE :

"Estimez-vous être mal logés ?"

Pour faire bref, nous appellerons ces ménages les "mal logés" bien que le sens commun de cette appellation ne soit pas exactement le même. En effet la notion de mal logé est ici subjective : le ménage fixe lui-même ses normes, alors que l'habitude a été prise de déclarer mal logés ceux dont le logement ne répond pas à des normes fixées "objectivement", c'est-à-dire des normes correspondant à un certain état de civilisation.

Il est évident que les deux notions se recoupent dans une certaine mesure : de mauvaises conditions de logement incitent souvent les ménages à se déclarer mal logés (1).

L'échantillon de "mal logés" de l'enquête est de plus assez restrictif puisque seuls sont interrogés les chefs de ménage (2) n'exerçant pas une profession agricole. En particulier les groupes secondaires, les isolés dans les ménages et tous ceux qui disposent d'un logement non recensé comme tel, échappent au champ de notre étude puisque seule compte l'opinion du chef du groupe principal.

- 
- (1) La liaison est cependant assez lâche : c'est ainsi que sur 1.176.000 ménages dont le logement n'a même pas l'eau, seulement 429.000 se déclarent mal logés.
  - (2) Est considéré comme ménage tout groupe, même restreint à 1 personne, occupant un logement indépendant.

Même ainsi réduit, l'échantillon obtenu dans l'enquête est représentatif de 2.650.000 ménages environ regroupant plus de 8,3 millions de personnes.

C'est cette population, soit 18,8% de l'ensemble des ménages non agricoles français que nous nous proposons de décrire dans cette note dont le plan est le suivant.

Chapitre I . Les logements des mal logés.

Chapitre II. Caractéristiques socio-économiques  
des mal logés.

Chapitre III. Quelques facteurs de candidature chez  
les mal logés.

Précisons que nous appellerons candidats les ménages qui ont répondu oui à la question suivante :

"Souhaitez-vous changer de logement ?"

Une note ultérieure aura pour objet de déterminer les motifs de l'insatisfaction, à partir de données non encore disponibles.

CHAPITRE I . LES LOGEMENTS DES MAL LOGES

Après une pointe en 1963, le nombre des ménages mal logés est retombé en 1967 au niveau atteint en 1961, soit un peu plus de 2.600.000 ménages. Mais en 6 ans le nombre de ménages non agricoles a sensiblement augmenté de sorte que les mal logés ne représentent plus "que" 18,8% de ces ménages en 1967 contre 21,7% en 1961.

La répartition des mal logés par catégories de communes a peu changé depuis 1961 : en 1967 la moitié habitent le complexe parisien et les grandes unités urbaines de province (Tableau 1).

Tableau 1 . Répartition des mal logés suivant la catégorie de commune de résidence - 1961.1963.1967.

	Catégorie de communes				Ensemble	
	Communes rurales	Unités Urb. de moins de 100.000 hab.	Unités Urb. de plus de 100.000 hab.	Complexe parisien	%	Effectifs
Mal logés en :						
..... 1961	22,3	28,1	17,9	31,7	100,0	2.581.000 (1)
..... 1963	23,8	28,7	19,6	27,9	100,0	3.096.000
..... 1967	25,4	24,6	22,5	27,5	100,0	2.646.000
Ensemble des ménages en 1967	26,1	29,8	22,6	21,5	100,0	14.090.000

(1) sous estimé de 2 à 3%

Sources : Enq. 1961 Tab A26  
1963 " A1  
1967 " 1Log3

Nous nous intéressons surtout aux 450.000 mal logés qui ont "disparu" entre 1963 et 1967.

### 1.1. Ancienneté du logement

Comme en 1963 près de 9 mal logés sur 10 habitent dans des logements anciens (construits avant 1949), autrement dit, sur 2.646.000 ménages insatisfaits moins de 300.000 habitent des logements neufs.

Dans le tableau 2 les mal logés ont été répartis en 2 groupes suivant qu'ils avaient exprimé ou non le désir de déménager (candidats ou non candidats). De ce tableau il ressort que la diminution du nombre de mal logés entre 1963 et 1967 a affecté à peu près également les logements anciens et les logements neufs;

Tableau 2 . Répartition des mal logés suivant l'ancienneté du logement 1963-1967.

		Logements achevés			Ensemble
		Avant 1949	de 1949 à 1963 (1)	en 1964 ou après	
1963	Mal logés candid.	1.744.000	235.000	-	1.979.000
	Mal logés non candidats	1.057.000	60.000	-	1.117.000
	Ensemb. des mal logés	2.801.000	295.000	-	3.096.000
1967	Mal logés candid.	1.320.000	182.000	33.000	1.535.000
	Mal logés non candidats	1.043.000	58.000	10.000	1.111.000
	Ensemb. des mal logés	2.363.000	240.000	43.000	2.646.000

(1) L'enquête de 1963 a eu lieu en Octobre Novembre

Sources Enq 1963 tab.A3  
Enq 1967  
tab 1Log3

dans les deux secteurs tout se passe comme si cette diminution était uniquement due au déménagement d'un certain nombre de mal logés candidats de 1963, alors que les mal logés qui ne souhaitaient pas déménager ne l'ont pas fait (1).

Quoi qu'il en soit, cette ancienneté des logements occupés si elle est synonyme de bonne localisation, est également souvent corrélée avec le manque de confort et la petitesse.

### 1.2. Confort du logement

Le confort des logements occupés par les mal logés s'améliore lentement tout en restant souvent rudimentaire : 47% n'ont ni WC ni installations sanitaires contre 53% en 1963 et 56% en 1961 (Tableau 3).

Tableau 3 . Répartition des mal logés suivant le confort de leur logement

Année	Eléments de confort du logement				Ensemble
	Sans eau	eau seulement	Eau et	WC ou inst. sanit.	
1961	25,0	31,2	29,5	14,3	100,0
1963	20,8	32,1	28,5	18,6	100,0
1967	16,2	31,2	31,4	21,2	100,0

Sources : 1961 Consommation n° 3-1962 A22  
1963 Tableau A1 enquête 1963  
1967 Tableau Log3 enquête 1967

(1) Il s'agit bien entendu, d'une schématisation à partir de soldes migratoires et non de flux car l'on sait notamment que la population des mal logés non candidats s'est partiellement renouvelée . Cf. "Les ménages qui s'estiment mal logés mais ne souhaitent pas déménager" NGuyen D.K. Mars 1968 Note n° 3.089.

Le manque de confort suffisait à lui seul à justifier l'insatisfaction de près de 80% des ménages qui se déclarent mal logés puisque telle est la proportion de ceux dont le logement n'a pas les 3 éléments de base du confort moderne (Eau, WC, installations sanitaires).

### I.3. Nombre de pièces et degré de peuplement

Ce manque de confort est aggravé par la petitesse des logements (1) : plus de 80% des mal logés disposent de 3 pièces ou moins et encore plus de la moitié de deux pièces ou moins.

Les mal logés qui ont "disparu" depuis 1963 (2) occupaient pratiquement tous des logements de moins de 4 pièces ; il en résulte que la taille moyenne des logements des mal logés est un peu moins faible en 1967 qu'en 1963 (Tableaux A<sub>1</sub> et A<sub>2</sub> en annexe).

En conséquence et compte-tenu du léger vieillissement de cette population, le surpeuplement a légèrement diminué depuis 1963, a en juger d'après les normes très globales de 1956 du Ministère de la Construction, il serait retombé au niveau atteint en 1961 (Tableau 4 et graphique A<sub>1</sub> en annexe pour la définition des normes).

---

(1) Lors de l'enquête de 1963 il avait été constaté que pour les logements anciens le confort moyen augmentait rapidement avec le nombre de pièces.

(2) Cf. remarque de la page précédente.

Tableau 4 . Répartition des mal logés suivant le degré de peuplement de leur logement.

Normes 1956 du Ministère de la Construction

		Degré de peuplement					Ensemble
		surpeuple- ment criti- que.	surpeuple- ment tempo- rairement admissible	Normal	Sous peu- plement modéré	Sous peu- plement accentué	
1961	Effectifs (1)	542.000	491.000	1.102.000	354.000	92.000	2.581.000
	%	21,0	19,0	42,7	13,7	3,6	100,0
1963	Effectifs	725.000	619.000	1.275.000	378.000	99.000	3.096.000
	%	23,4	20,0	41,2	12,2	3,2	100,0
1967	Effectifs	538.000	536.000	1.056.000	403.000	113.000	2.646.000
	%	20,3	20,3	39,8	15,2	4,4	100,0

(1) En 1961 l'effectif global est sous estimé de 2 à 3%

sources Enquêtes 61 Tableaux A8

63 A9

67 1Log10

Le surpeuplement ne paraît pas être la motivation primordiale du sentiment d'insatisfaction puisque près de 60% des logements occupés par les mal logés ne sont pas surpeuplés, voire en état de sous peuplement pour une partie non négligeable d'entre eux.

#### I.4. Statut d'occupation

La proportion de propriétaires parmi les mal logés augmente lentement : elle était de 16,3% en 1961, de 17,0% en 1963 et de 20,2% en 1967. Cette évolution pouvant en partie s'expliquer par le fait que la plupart de ces propriétaires mal logés ne désirent pas déménager (Cf § III-6).

Mais la majorité des insatisfaits sont locataires sans que l'on puisse poursuivre d'une manière plus fine la comparaison avec les enquêtes antérieures, les données n'étant guère comparables (Tableau 5).

Tableau 5 . Répartition des mal logés suivant le statut d'occupation de leur logement.

Statut d'occupation	Local loué vide	local meublé ou en sous-loc.	propriét. accédant	propriét. non accéd.	ménage logé gratuitement	Ensemble
Mal logés	59,5	6,8	3,7	16,5	13,5	100,0
Ensemble des ménages	43,0	2,9	11,7	30,0	12,4	100,0

Source : Tab. 1 Log 3

## CHAPITRE II . CARACTERISTIQUES SOCIO-ECONOMIQUES DES MAL LOGES

L'ensemble des mal logés présente beaucoup plus d'homogénéité sur le plan des conditions d'habitat que sur celui des caractéristiques socio-économiques.

Néanmoins l'examen de celles-ci n'est pas dénué d'intérêt, il apparaît notamment que la baisse rapide du nombre de mal logés, constatée ces dernières années, pourrait ne pas se poursuivre au même rythme : le vieillissement de cette population, son appauvrissement relatif risquent d'entraîner, à terme, la création d'un "noyau de mal logés".

### 2.1. Catégorie socio-professionnelle du chef de ménage (C.S.C.).

La composition socio-professionnelle de l'ensemble des mal logés s'est sensiblement rapprochée de celle de l'ensemble de la population, l'exception la plus marquante étant celle des membres des professions libérales et des cadres supérieurs (Tableau 6).

On remarquera surtout que la part des ouvriers a nettement baissé depuis 1963; alors qu'à cette date plus de 1.300.000 d'entre eux s'estimaient mal logés, 3 ans et demi plus tard ce nombre était tombé à moins d'un million.

Les inactifs (environ 85% de la catégorie Inactifs et autres actifs) représentent une part croissante des insatisfaits. L'augmentation de leur nombre depuis 1961 peut s'interpréter de 2 manières qui sont plus complémentaires que concurrentes :

- soit diffusion dans cette C.S.C. de normes de confort plus exigeantes.
- soit passage de membres d'autres C.S.C. à la retraite (cette hypothèse s'appuyant sur le léger vieillissement de la population des mal logés).

Tableau 6 . Répartition des mal logés suivant la catégorie socio-professionnelle du chef de ménage.  
Evolution 1961.63.67. unité %

	Catégorie socio-professionnelle du chef de ménage						Ensemble
	Patrons de l'ind. et du commerce	Prof.lib et cadres supérieurs	Cadres moyens	Employés	Ouvriers	Inactifs et autres actifs	
1961 .Mal logés	11,8	3,6	7,8	9,1	44,5	23,2	100,0
.Ensemble des ménages	12,0	4,9	7,7	8,3	33,0	34,1	100,0
1963 .Mal logés	9,2	3,7	8,4	7,7	42,2	28,8	100,0
.Ensemble des ménages	9,9	5,7	8,6	7,6	33,5	34,7	100,0
1967 .Mal logés	10,3	3,0	7,4	8,0	36,6	34,7	100,0
.Ensemble des ménages	9,3	6,0	8,5	7,9	30,8	37,5	100,0

Sources : Enquêtes 1961 Tab A1  
1963 Tab A10  
1967 Tab 10P2

La part croissante de ces ménages aux ressources faibles implique que, toutes choses égales par ailleurs, le nombre de ménages insatisfaits descendra difficilement en dessous d'un certain niveau, qu'il est prématuré de fixer.

## 2.2. Les revenus déclarés

Les mal logés des années antérieures ont pu d'autant plus facilement déménager que leurs ressources étaient plus élevées. Cet écrêtage a eu pour conséquence une baisse relative du niveau moyen des revenus des mal logés qui souhaitent déménager.

Cette baisse relative a été plus accentuée pour les mal logés non candidats, peut-être à cause du vieillissement de cette sous-population.

L'ensemble des mal logés voit donc ses ressources augmenter moins vite que celles de l'ensemble des ménages, ce mouvement paraissant irréversible (Tableau 7).

Tableau 7 . Comparaison des revenus moyens déclarés des ménages et des mal logés.

Unité = 100 Revenu moyen déclaré de l'ensemble des ménages au moment de l'enquête.

	Ensemble des ménages	M A L - L O G E S		
		Mal logés ne sou- haitant pas déménager	Mal logés souhai- tant déménager	Ensemble
1961	100	87	112	101
1963	100	78	110	99
1967	100	73	104	91

Sources : 1961 Tab.P3  
1963 Tab.A12  
1967 Tab.1Log10

### 2.3. L'âge du chef de ménage

Même si la population des mal logés se renouvelle partiellement à la suite de l'arrivée de jeunes ménages, elle n'en accuse pas moins un certain vieillissement d'ensemble : en 6 ans la proportion de 65 ans et plus a presque doublé et la médiane est passée de 45 à 47 ans -Tableau 8 et Graphique II en annexe).

Tableau 8 . Distribution des mal logés selon l'âge du chef de ménage.

	AGE DU CHEF DE MENAGE					Ensemble	
	moins de 30 ans	de 30 à 39 ans	de 40 à 49 ans	de 50 à 64 ans	65 ans et plus	%	effectifs milliers
1961	13,6	25,1	48,7		12,6	100,0	2.581 (1)
1963	14,4	23,5	18,8	27,4	15,9	100,0	3.096
1967	14,1	22,0	18,2	24,9	20,8	100,0	2.646

(1) Effectif sous estimé de 2 à 3%

Sources Enq 1961 Tab.A27  
Enq 1963 Tab.A11  
Enq 1967 Tab 1.OP2

Ce phénomène doit être relié à l'augmentation de la proportion d'inactifs et à l'appauvrissement relatif des ménages insatisfaits.

#### 2.4. Situation de famille et taille du ménage

Dans l'exploitation de l'enquête 1967 une nouvelle classification a été utilisée : la situation de famille. Une première subdivision des ménages permet de séparer les jeunes ménages (1) des autres, ces derniers sont répartis en deux sous-groupes : célibataires, veufs, divorcés d'un côté, ménages ordinaires de l'autre pour qui il est tenu compte du nombre d'enfants.

Le mécontentement paraît également répandu dans toutes les catégories de ménages : la composition de l'ensemble des mal logés diffère peu de celle de l'ensemble des ménages (Tableau A3 en annexe). Néanmoins il ne faut pas oublier qu'un nombre non négligeable de jeunes couples sortent du champ de l'enquête, faute de disposer d'un logement indépendant.

La taille moyenne du ménage mal logé est très proche de celle de l'ensemble des ménages, mais ce ménage moyen dispose de près d'une pièce en moins ; la situation des mal logés candidats étant, de ce point de vue, plus critique que celle des mal logés qui ne désirent pas déménager (Tableau A2 en annexe).

#### 2.5. Année d'arrivée dans le logement

La mobilité des mal logés paraît assez voisine de celle de l'ensemble de la population : plus du quart d'entre eux ont emménagé dans leur logement actuel depuis la précédente enquête d'octobre 1963 et parmi ces nouveaux emménagés 3 sur 4 étaient déjà constitués en couples. Les mal logés candidats sont souvent des ménages qui ont emménagé récemment dans un logement qui ne les satisfait pas, en attendant de trouver mieux (Tableau A4 en annexe).

---

(1) Jeunes ménages : ménages qui se sont mariés en 1964 ou après. Cette étude ne concerne que ceux qui disposaient en Avril 1967 d'un logement indépendant au titre d'occupant principal.

### CHAPITRE III . QUELQUES FACTEURS DE CANDIDATURE CHEZ LES MAL LOGES

Le sentiment d'être mal logé doit logiquement se prolonger dans l'expression du souhait de déménager. Or, pour réelle qu'elle soit, la liaison entre ce sentiment et le désir de déménager s'est nettement relâchée : en 1967 42% des "mal logés" n'exprimaient pas le souhait de déménager contre 27% en 1955. Nous ne disposons pas encore des données relatives aux motivations de ces ménages, qui ont déjà fait l'objet d'une première note. Nous nous proposons cependant d'étudier comment se réalise la coupure de l'ensemble des ménages insatisfaits entre ceux qui se déclarent candidats et les autres.

Quatre facteurs, qui sont d'ailleurs liés, nous paraissent déterminants :

- l'âge, facteur auquel les autres sont liés à des degrés divers : le désir de déménager décroît très rapidement quand l'âge du chef de ménage augmente.
- la catégorie de communes à âge et à revenu équivalents, le désir de déménager augmente avec l'importance de l'urbanisation.
- le degré de peuplement : le surpeuplement critique ou modéré constitue une motivation déterminante de la mobilité.
- les ressources déclarées : les ressources faibles empêchent les ménages de se déclarer candidats.

D'autres caractéristiques, la catégorie socio-professionnelle et le statut d'occupation, jouent également : c'est ainsi que les patrons de l'industrie et du commerce et les propriétaires non payants expriment moins souvent le désir de déménager.

### 3.1. La catégorie de communes

La taille de l'échantillon rend difficile la prise en compte valable de plus de deux critères à la fois. Dans ces limites, l'effet de la catégorie de communes demeure important quel que soit le deuxième critère choisi.

Alors que le sentiment d'être mal logé ne dépend guère de la taille de la commune de résidence (1), le souhait de déménager paraît très lié à l'urbanisation (2), les différences d'âge et de revenu ne suffisant pas à expliquer à elles seules ce phénomène : dans les communes rurales seulement un mal logé sur trois exprime le désir de déménager, alors que dans le complexe parisien cette proportion est de trois sur quatre.

Peut-être le milieu urbain favorise-t-il la mobilité et rend-il insupportables certaines situations qui sont mieux acceptées dans un milieu plus traditionnaliste qui offre ~~en~~ compensation au manque de confort plus d'espace sous forme de cours, jardins et dépendances ?

L'exploitation ultérieure de l'enquête permettra, sans doute, d'élucider en partie ce phénomène à partir des raisons données pour ne pas déménager par les ménages qui se déclarent mal logés.

- 
- (1) Opinions et souhaits des ménages en matière de logements.  
Evolution de 1955 à 1967. M.Rajchman Note n° 3.063, 27 février 1968.
- (2) mesurée par la taille de la commune de résidence.

### 3.2. Age du chef de ménage

L'âge constitue évidemment un puissant frein au désir de déménager, renforcé sans doute par le poids de l'habitude, voire par le blocage des loyers-anciens (1).

Ce phénomène s'est accentué depuis 1963 : à âge équivalent les mal logés de 1967 sont moins souvent candidats qu'en 1963. Nous pensons qu'il faut encore voir là un effet de la progressive "disparition" des mal logés disposant des ressources les plus élevées (Tableaux 9, A5 et graphique III en annexe).

Tableau 9. Proportion de ménages qui ne souhaitent pas déménager parmi les mal logés selon l'âge du chef de ménage. Evolution 1963-67.

en %

	Age du chef de ménage					Ensemble
	moins de 30 ans	30 à 39 ans	40 à 49ans	50 à 64ans	65ans et +	
1963	15,1	23,2	27,1	45,6	68,5	36,1
1967	15,2	24,5	36,0	51,1	72,8	42,0

Sources Enq 1963 Tab.A11  
Enq 1967 Tab.10P2

(1) De plus, avec l'âge, lors du départ des enfants, disparaît souvent le surpeuplement qui constitue une puissante incitation au déménagement.

### 3.3. Revenus déclarés

Le revenu n'est pas un facteur certain de stabilité qu'en dessous d'un seuil qui paraît se situer vers 15.000 F de ressources annuelles déclarées (1). Alors qu'il serait normal qu'à revenu équivalent, compte-tenu des différences de coût du logement, il y ait plus de candidats dans les communes rurales que dans le complexe parisien c'est l'inverse qui se produit ! L'influence de l'urbanisation sur la mobilité paraît là aussi indéniable (Tableau A6 et Graphique IV).

### 3.4. Degré de peuplement

Le surpeuplement constitue une incitation déterminante à la mobilité : le pourcentage de non candidats diminue rapidement lorsque le degré de peuplement croît (cf. tableaux 10 ci-dessous et A7 en annexe).

Tableau 10 . Proportion de ménages qui ne souhaitent pas déménager parmi les mal logés suivant le degré de peuplement du logement en 1967.

Degré de peuplement de logement					Ensemble
surpeuplement critique	surpeuplement temporairement admissible	peuplement normal	sous-peuplement modéré	sous-peuplement accentué	
25,0	33,1	45,1	61,9	62,5	42,0

S : Tab 1 Log 11

(1) Toutes les conclusions de ce paragraphe reposent évidemment sur l'hypothèse que les revenus sont sous déclarés dans une proportion assez voisine, quelle que soit la catégorie de commune.

Cette variation reflète certes la liaison entre le degré de peuplement et le souhait de changer de logement ; elle est accentuée par le fait que les logements occupés par les ménages dont le chef est âgé sont souvent sous-peuplés.

### 3.5. Catégorie socio-professionnelle du chef de ménage.

Pour deux catégories de ménages, le sentiment d'être mal logé est faiblement relié au désir de déménager : les inactifs et les patrons de l'industrie et du commerce. Pour les inactifs, l'âge et les revenus suffisent à expliquer la non candidature. Pour les patrons de l'industrie et du commerce il faudrait incriminer à la fois l'âge, la catégorie de communes de résidence (les mal logés non candidats résidant surtout dans les communes rurales et les petites unités urbaines de province) et, sans doute, le fait que leur logement est lié au fonds de commerce ou à l'entreprise (tableau 11).

### 3.6. Le statut d'occupation

Seuls les propriétaires non payants, manifestent peu de désirs de déménager quand ils s'estiment mal logés, par contre les situations précaires comme la location en meublé ou la sous-location constituent une incitation déterminante à la mobilité (tableau 12).

Proportion de ménages qui ne souhaitent pas déménager  
parmi les mal logés en 1967

Tableau 11 . Suivant la catégorie socio-professionnelle  
du chef de ménage.

en %

Catégorie socio-professionnelle du chef de ménage						Ensemble
patrons de l'industrie et du commerce.	Prof.lib. cadres supérieurs	cadres moyens	employés	ouvriers	inactifs et autres actifs	
53,0	16,0	18,8	30,4	30,5	60,6	42,0

S : Tab 10P2

Tableau 12 . Suivant le statut d'occupation

en %

Statut d'occupation du logement					Ensemble
location vide	location meublée ou sous-locat.	propriétaires accédants	propriétaires non accédants	logé gratis	
37,4	14,2	44,7	68,8	43,2	42,0

S : Tab 1 Log3

Tableau 13 . Suivant le confort du logement

en %

Eléments de confort du logement					Ensemble
Pas d'eau	Eau seulement	Eau et WC ou IS	Eau +WC+IS	Eau+WC+IS+Ch.central	
58,9	36,5	45,2	37,8	26,9	42,0

S : Tab 1 Log3:

### 3.7. Le confort du logement

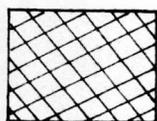
Le tableau 13 montre la grande **influence** des effets de structure. Grosso modo, moins les mal logés ont de confort dans leur logement moins ils désirent déménager ! Ce paradoxe s'explique ainsi : les "mal logés" dont le logement manque le plus de confort appartiennent à des catégories que leurs caractéristiques empêchent de se porter candidats : ménages âgés, habitant les communes rurales, aux ressources peu élevées, aux logements non surpeuplés etc... Il est également possible que les ménages aux logements confortables se déclarent plus facilement mécontents car ils appartiennent à des milieux sociaux aux normes plus exigeantes.

Quelles qu'en soient les raisons cet exemple montre qu'il peut-être dangereux de ne considérer qu'un critère à la fois sans tenir compte des effets croisés.

A N N E X E S

Normes de peuplement de 1956 du Ministère de la Construction

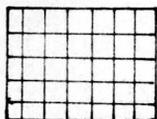
Nombre de personnes	Nombre de pièces						
	1	2	3	4	5	6	7
1							
2							
3							
4							
5							
6							
7							
8							
9							



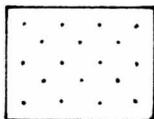
Surpeuplement critique



Peuplement normal



Surpeuplement temporairement admissible

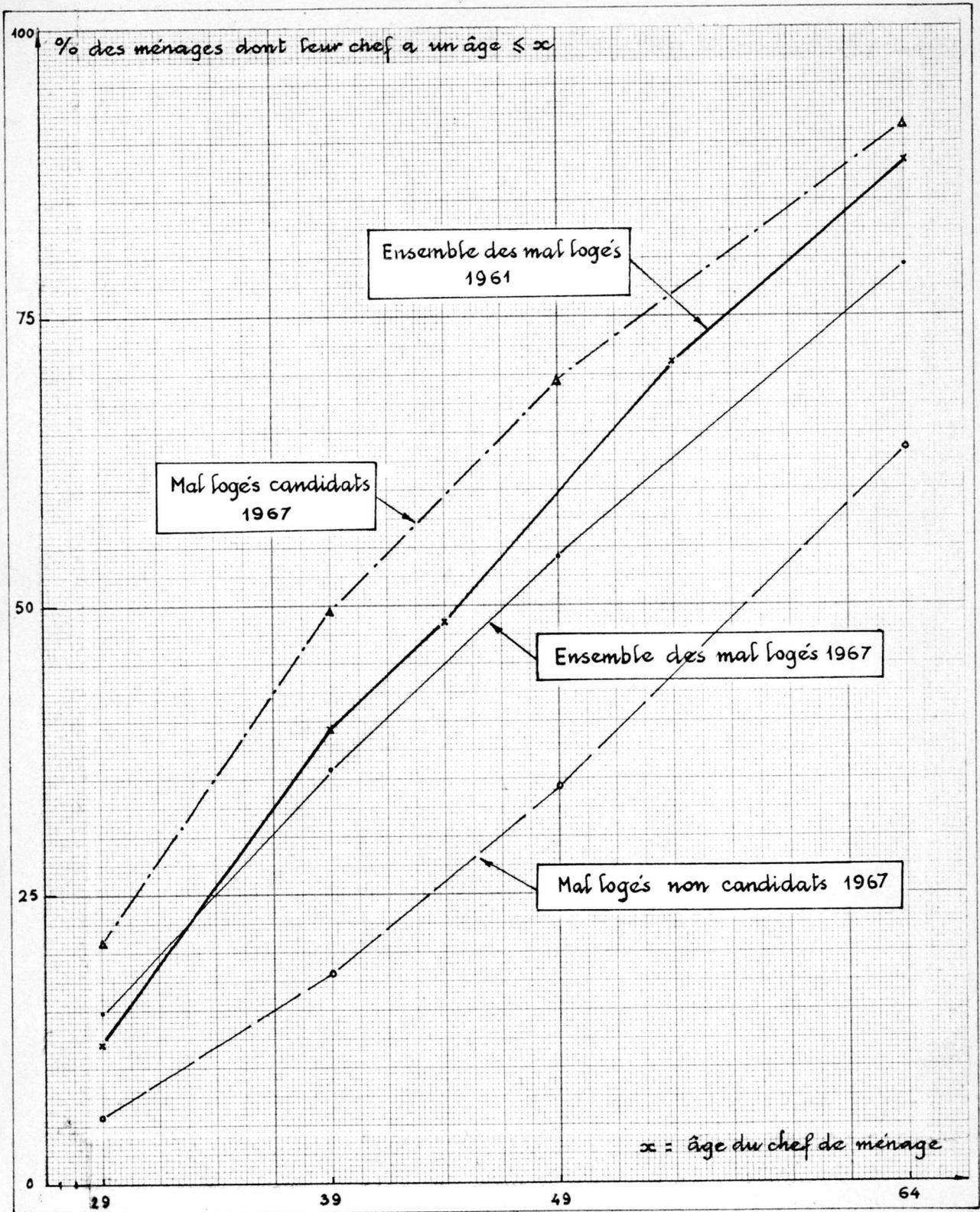


Sous-peuplement modéré



Sous-peuplement accentué

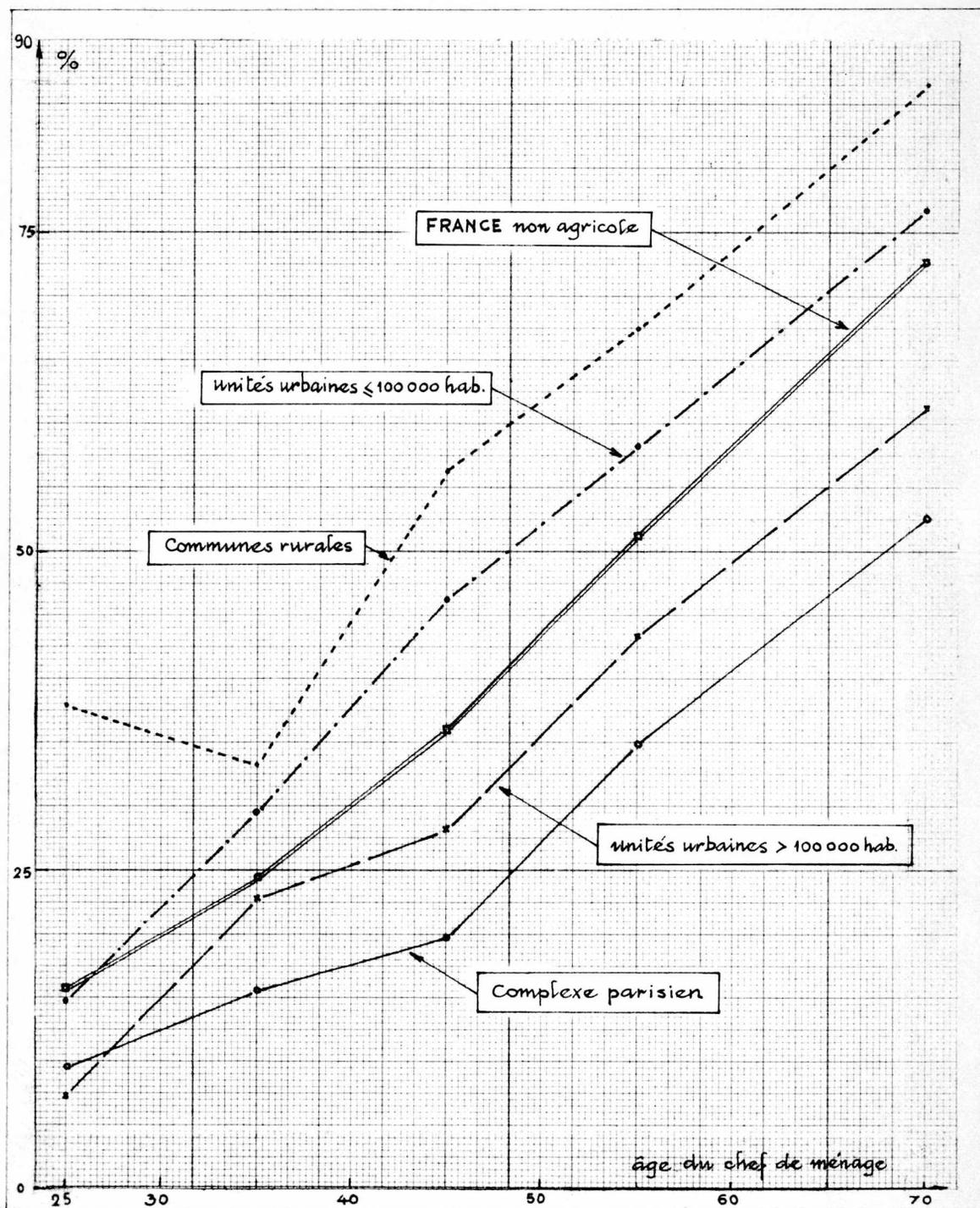
Répartition des "mal logés" selon l'âge du chef de ménage



Source : 1961 Tab A1  
1967 Tab Iop3

GRAPHIQUE III

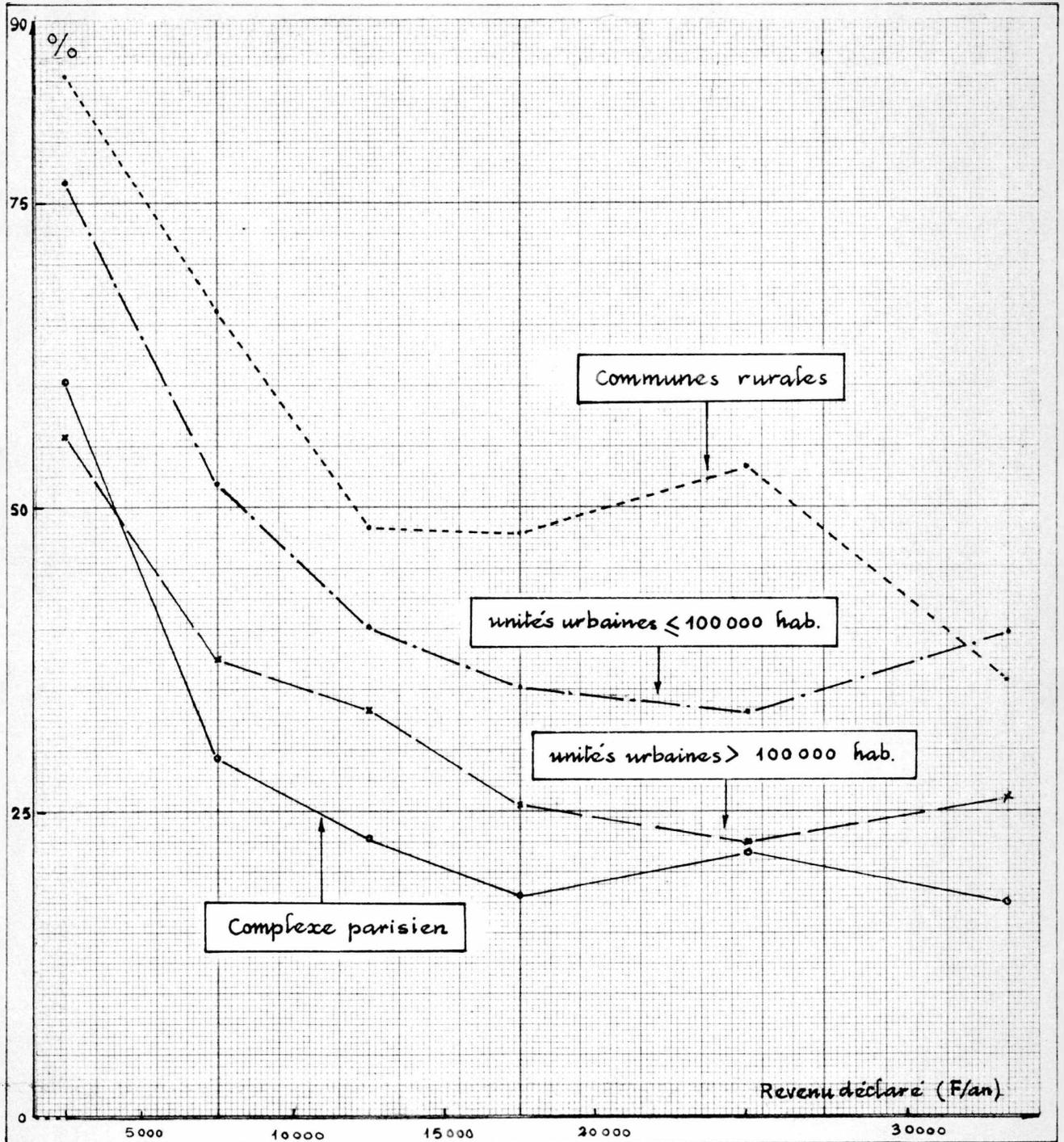
Pourcentage de ménages ne souhaitant pas déménager chez les mal logés de 1967 selon l'âge du chef de ménage et par catégorie de commune



Source : Tab Iop3 Enq 1967

GRAPHIQUE IV

Pourcentage de ménages ne souhaitant pas déménager chez les mal logés de 1967 selon leur revenu annuel déclaré et par catégorie de commune



A<sub>1</sub> . Distribution des "mal logés" suivant le nombre de pièces de leurs logements (1) Evolution 1963.1967.

Nbre pièces		1	2	3	4	5	6 et +	Ensemble
1963	Effectifs	746.000	1.034.000	786.000	369.000	105.000	56.000	3.096.000
	en %	24,1	33,4	25,4	11,9	3,4	1,8	100,0
1967	Effectifs	609.000	892.000	622.000	341.000	132.000	50.000	2.646.000
	en %	23,0	33,7	23,5	12,9	5,0	1,9	100,0

(1) Y compris cuisines de plus de 12 m<sup>2</sup>

Sources Enquête 1963 Tableau A9  
1967 " 1Log10

A<sub>2</sub> . Nombre <sup>moyen</sup> de pièces, taille moyenne du ménage pour différentes catégories de ménages en 1967.

		Nombre moyen de de pièces (1) (a)	Taille moyenne du ménage (b)	Nombre moyen de personnes par pièce (b)/(a)
Mal- logés	candidats	2,40	3,43	1,43
	non candidats	2,62	2,77	1,06
	Ensemble	2,50	3,15	1,26
Ensemble des ménages		3,32	3,02	0,91

(1) Y compris cuisines de plus de 12 m<sup>2</sup>

S / Tab 1 Log 11

A<sub>6</sub>

A<sub>3</sub> . Répartition des mal logés suivant leur situation de famille en 1967.

	Jeunes ménages (1)	Célibataires veufs divorcés	Ménages sans enfant	Ménages avec 1 enfant	Ménages avec 2 enfants	Ménages avec 3 enfants ou plus	Ensemble
Mal logés candidats	11,5	23,8	19,8	14,4	14,1	16,4	100,0
Mal logés non candidats	2,6	40,9	29,2	10,5	7,9	8,9	100,0
Ensemble des mal logés	7,8	31,0	23,7	12,8	11,5	13,2	100,0
Ensemble des ménages	5,8	30,5	28,2	11,8	11,7	12,0	100,0

S : Tab 1 Log 11

(1) Ménages dont le mariage a eu lieu en 1964 ou après.

A<sub>4</sub> . Distribution des mal logés suivant l'année d'arrivée dans le logement.

	Année d'arrivée dans le logement					Ensemble
	avant 1949	1949 à 1958	1959 à 1962	1963-64	1965 et après	
Mal logés candidats	18,2	21,7	21,0	15,2	23,9	100,0
Mal logés non candidats	45,3	22,6	12,1	9,6	10,4	100,0
Ensemble des mal logés	29,6	22,1	17,3	12,8	18,2	100,0
Ensemble des ménages	28,2	22,2	16,4	12,0	21,2	100,0

S : Tab 1 Log 11

Proportion de mal logés ne souhaitant pas déménager  
suivant la catégorie de communes en 1967

A<sub>5</sub> . Par tranche d'âge

en %

Catégorie de commune	Age du chef de ménage					Ensemble
	moins de 30 ans	30 à 39 ans	40 à 49 ans	50 à 64 ans	65 ans et plus	
Communes rurales	37,9	33,2	56,3	67,4	86,2	62,9
Unités Urbaines de moins de 100.000 hab	14,8	29,5	46,2	58,3	76,8	46,5
Unités Urbaines de plus de 100.000 hab	7,2	22,8	28,2	43,4	61,4	33,6
Complexe parisien	9,5	15,6	19,9	34,9	52,7	25,5
France non agricole	15,2	24,5	36,0	51,1	72,8	42,0

Source : Tab 1 OP3

A<sub>6</sub> . Par tranche de revenu déclaré (1)

Catégorie de communes	Revenu annuel déclaré						Ensemble
	moins de 5000 F	de 5000 à 9999 F	de 10000 à 14999 F	de 15000 à 19999 F	de 20000 à 29999 F	30000 F et plus	
Communes rurales	85,4	66,2	48,4	47,9	53,4	35,8	63,1
U.Urbaines de moins de 100.000 hab	76,6	52,0	40,1	35,3	33,2	39,8	45,7
U.Urbaines de plus de 100.000 hab	55,7	37,5	33,2	25,4	22,5	26,1	33,0
Complexe parisien	60,3	29,3	22,8	18,1	21,9	17,5	25,1
France non agricole	74,5	48,7	36,9	30,0	28,3	25,7	41,6

(1) Revenus non déclarés exclus

Source : Tab 1.OP3

A<sub>7</sub> . Répartition des mal logés de 1967 selon le degré de peuplement du logement (Normes 1956 du Ministère de la construction).

unité %

	Degré de peuplement du logement					Ensemble	
	surpeuplement critique	surpeuplement temporairement admissible	peuplement normal	sous-peuplement modéré	sous-peuplement accentué	%	Effectifs (milliers)
Mal logés candidats	26,1	23,3	37,7	10,1	2,8	100,0	1535
Mal logés non candidats	12,4	16,1	42,9	22,3	6,3	100,0	1111
Ensemble des mal logés	20,3	20,3	39,8	15,2	4,4	100,0	2646

Source Enq.67 Tab 1 Log 10



Co  
R4

Nu  
25

